



## PORTRAIT DE L'ACTIONNARIAT SALARIE DE NGE SAS

### LAUREAT DU GRAND PRIX DES SOCIETES NON COTEES

Fondé en 2002, NGE est le 4ème groupe français du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP).

Dès 2015, le Groupe a mis en place un dispositif d'actionnariat salarié. Une démarche relativement inédite pour une entreprise non cotée de son secteur.

Suite à la dernière campagne d'actionnariat salarié, les fondateurs et les managers détiennent 51 % de l'entreprise, les collaborateurs 21 %, le solde (28 %) appartient à un fonds d'investissement français : Montefiore.

L'intéressement et la participation qui peuvent être tout ou partie investis dans le fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) sont les mêmes pour tous les collaborateurs, quelle que soit la filiale à laquelle ils sont rattachés. C'est le principe de la solidarité qui joue. Le succès des uns bénéficie à tous les collaborateurs : si une entité enregistre de moins bons résultats une année, les autres entités dont les résultats sont meilleurs équilibrent l'ensemble et permettent à tout le Groupe d'en profiter.

*« L'objectif est double : créer un alignement sincère entre les intérêts des actionnaires et des collaborateurs et permettre à chacun de bénéficier des fruits de la croissance du Groupe, qui connaît une croissance annuelle moyenne de +12% depuis sa création. Dans notre secteur, nous sommes dans le trio de tête de l'actionnariat salarié avec un pourcentage de détention du capital par nos collaborateurs comparable aux majors cotées. Mais je trouve surtout formidable quand je dis bonjour à quelqu'un le matin qu'il y ait 3 chances sur 4 qu'il soit actionnaire de NGE »,* remarque Antoine Metzger, président de NGE.

Aujourd'hui, ce sont 50 % des ouvriers qui sont actionnaires, 76 % de l'encadrement intermédiaire et 89 % des cadres. Chaque collaborateur peut investir, s'il le souhaite, un minimum de 50 euros et jusqu'à 25 % de sa rémunération comme l'impose la loi.

Cette démarche permet d'engager tous les collaborateurs dans une même dynamique puisque la croissance du Groupe bénéficie à chacun des salariés. C'est un dispositif vertueux qui permet le partage de la valeur, une liberté dans les orientations stratégiques qui ne sont pas soumises au bon vouloir d'actionnaires lointains.